



Ville d'Ath  
Val de Dendre

*Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement*

Service Environnement  
Rue de Pintamont 54  
7800 Ath

T. 068 68 12 50  
F. 068 68 12 59  
environnement@ath.be  
www.ath.be

## ENQUETE PUBLIQUE

Concerne la demande de la **S.P.R.L. TERRAVW**, Chaussée de Grammont 200 à 7822 Ghislenghien en vue d'obtenir **le permis unique de classe 2 visant à construire un atelier d'entretien et 5 boxes de stockage et mettre en conformité l'exploitation, dans un établissement situé Chaussée de Grammont 200 à 7822 Ghislenghien.**

La demande rentre sous le champ d'application de l'article D.IV.22, 6° du CODT (zoning industriel avec périmètre de reconnaissance économique) et se trouve à cheval sur le territoire de deux communes (Ath et Lessines). Dès lors, conformément à l'article 81 §2 alinéa 2 et 3 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement modifié par l'article 110 du décret-programme du 03 février 2005, le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique sont exclusivement compétents pour statuer sur la présente demande de permis unique.

Cette enquête se déroule suite à la production par le demandeur de plans modificatifs et d'un complément corollaire de notice d'évaluation des incidences sur l'environnement. La raison de la modification des plans initiaux fait suite à la réception de l'avis de la DGO1 - département du Réseau du Hainaut et du Brabant Wallon – Direction des Routes de Mons – District de Ath, daté du 23 mai 2018. Cet avis explique notamment que : le front de bâtisse de toute construction doit être à au moins 21m de l'axe de la route ; dans ce projet, la noue d'infiltration projetée de 25.000 L est prévue dans la zone de recul, ce qui est interdit (celle-ci doit se situer au-delà des 21m) ; de plus, le raccordement à l'égout sur le Domaine Public devra être unique (et non deux raccords comme dans le plan projeté).

**Le dossier peut être consulté à l'administration communale, à partir du**

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
<b>02/08/2018</b>	<b>07/08/2018</b> (suspension des délais d'enquête entre le 07 août et le 15 août 2018)	Administration communale <b>Le 31/08/2018 à 11h00</b>	Administration communale Service Environnement Rue de Pintamont, 54 7800 Ath

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service et le jeudi jusqu'à 20h sur rendez-vous pris 24h à l'avance (renseignements au Service Environnement 068/68 12 50).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du Collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet, du fonctionnaire technique et du fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie (Place du Béguinage, 16 à 7000 Mons, tél. : 065/32 80 11).

Fait à Ath, le 31 juillet 2018

**Le Directeur général f.f.,**

**David BATAILLE**

**Le Bourgmestre,**

**Marc DUVIVIER**

